

.....

Théodore-Jean Lamontagne, marchand et entrepreneur (1833-1909)

La correspondance comme source d'investigation du passé (1^{ère} partie)

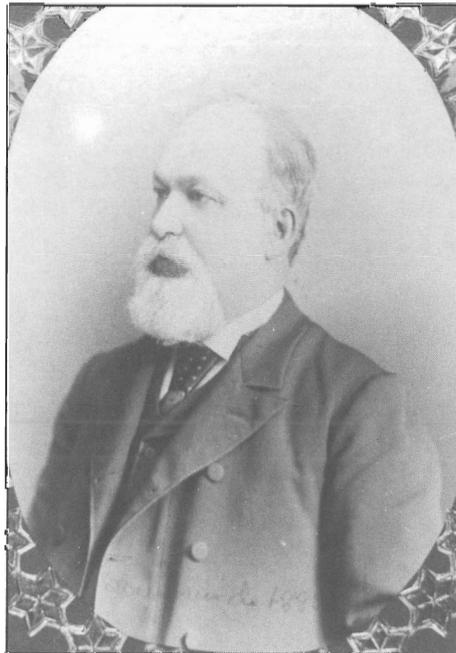
JEAN-PIERRE BÉLANGER, CHERCHEUR AUTONOME
LES PRODUCTIONS DE L'IMAGINAIRE HISTORIQUE

«Chacun court vers un but et nul ne peut l'atteindre...»

Blanche Lamontagne, petite-fille de
Théodore-Jean Lamontagne

Première partie : activités commerciales

La correspondance privée des individus est une riche source d'information historique. Elle nous renseigne, non seulement sur la biographie des auteurs et acteurs, mais sur la vie quotidienne de toute une société, ses valeurs et ses conditions d'existence. Son utilité ne se restreint pas à son seul caractère anecdotique - en autant que l'échantillon soit suffisamment significatif : elle est un outil précieux de définition et de représentation sociale et historique¹. La correspondance d'un personnage public comme **Théodore-Jean Lamontagne** (1833-1909), tirée de sept microfilms conservés aux Archives nationales du Québec (quatre reproduisent ses registres de comptabilité), et dont les originaux sont la propriété d'Omer Saint-Pierre et regroupés au Château Lamontagne de Sainte-Anne-des-Monts, offre encore davantage de possibilités. Elle nous permet de cerner les activités commerciales de l'entreprise, l'évolution économique et sociale des régions concernées (Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord), ses infrastructures de télécommunications et de transport, le développement des institutions, sa vie politique et religieuse, chez des communautés



Théodore-Jean Lamontagne (1833-1909).
La photographie date de 1885
(Fonds Théodore-Jean Lamontagne, Centre
d'archives de la Gaspésie).

périphériques particulièrement isolées, etc. Le fonds Lamontagne a une grande valeur interrégionale. Notre sélection est évidemment arbitraire car, la qualité de reproduction des microfilms (en particulier le format) nous a empêché de considérer certains extraits. Ces contingences ont exigé de notre part persévérance et minutie, dans le dépouillement parfois laborieux de la

dite correspondance (qui comprend également des télégrammes).

Cet article devait se restreindre aux activités du marchand Lamontagne sur la Côte-Nord, mais l'intérêt du fonds nous a incité à en accroître la portée. Nous proposons une synthèse de la correspondance de Théodore-Jean Lamontagne, tout en distinguant les qualités, les lacunes et les thèmes récurrents de cette forme de littérature populaire qui n'est pas très éloignée de la tradition orale. Nous nous adonnerons à un petit exercice d'archivistique, à saveur biographique, sur les activités du marchand gaspésien et de son empire familial. Enfin, nous utiliserons, comme complément d'information et de contextualisation indispensable, certaines données tirées d'études et autres sources archivistiques. Cette synthèse comportera les volets suivants : un survol des activités mercantiles de Théodore-Jean Lamontagne, de son établissement sur la Côte-Nord, suivi d'un exposé des informations concernant l'histoire et la vie quotidienne de sa famille, et enfin, de l'illustration de la postérité de l'entreprise à la fin des activités de ce prospère entrepreneur que fut Théodore-Jean Lamontagne.

Les entreprises Lamontagne

Celui qui à l'apogée de sa carrière commerciale est porté à la tête d'un modeste empire, Théodore-Jean Lamontagne, naît à Saint-Gervais de Bellechasse, sur la Côte-du-Sud, le 22 janvier 1833, du mariage du cultivateur Jean-Baptiste Lamontagne et d'Adélaïde Côté. Il aurait eu trois frères (John, Joseph et Auguste) et une soeur (Adèle), quant aux enfants que nous avons pu retracer. À la fin de son adolescence, en 1852, il s'établit en Gaspésie, plus précisément à Cap-Chat, où il occupe un emploi de commis pour la compagnie Price Bros. Quatre ans plus tard, le 4 février, il convole en justes noces avec sa première épouse, Angélique Roy, de Cap-Chat². Leur union se déroule sous d'heureux auspices, car en 1857, alors que sa femme vient d'accoucher d'un premier fils, Gustave, l'ambitieux Théodore-Jean accède à la gérance de l'établissement de Cap-Chat. Le bref, mais lucratif, séjour de Lamontagne chez les Price (de 1852 à 1858), est attesté par des extraits de correspondance. À l'époque, la compagnie Price entretient, entre autres, des scieries au Moulin-Baude et l'Anse-à-l'Eau, près de Tadoussac (1838), et à Sault-au-Cochon, sur la Côte-Nord, dans Charlevoix, au

Saguenay-Lac-Saint-Jean, et à Montmagny (1833), Rimouski et Grand-Métis (1830), Trois-Pistoles (1841), l'Isle-Verte (1843), Matane et Bic (1845), Cap-Chat (1850), Rivière-du-Loup et des concessions à Sainte-Anne-des-Monts, sur la rive sud. Au milieu du siècle, William Price possède 1 672 milles carés de réserves forestières au Québec, le quart de celles du Bas-Saint-Laurent et 536 km² sur la Côte-du-Sud. La stratégie de l'entreprise est simple, mais redoutablement efficace: commençant par «secourir» de modestes scieries en difficulté, comme au Bas-Saint-Laurent au milieu des années 1820, elle les rachète lorsqu'elles ne peuvent plus mener à bien leurs opérations³. Dès son engagement pour la compagnie en 1852, Théodore-Jean se familiarise avec les rouages de l'industrie du bois. Il n'a que 19 ans.

Ainsi, la correspondance nous apprend qu'en août 1853, William Evan Price, un futur député fédéral et provincial de Chicoutimi-Saguenay sans allégeance politique bien définie, mandate Théodore-Jean Lamontagne pour transporter les billots de la scierie de Cap-Chat sur la rive, puisqu'on ne pourrait y dépêcher de barge l'automne. Le commis est prié d'expédier deux de ses navires à Métis. Le

dirigeant de Price lui annonce sa visite à Rimouski pour le 6 septembre, et à Cap-Chat le 15 suivant. Il a acheté de bons chevaux à Québec et veut engager 80 hommes dans les paroisses d'«enbas» pour ses opérations forestières. William Evan prévoit, en 1854, l'ouverture du moulin de Cap-Chat le 15 mai, le chantier le plus considérable de la rive sud⁴. Les archives nous rappellent aussi les stratégies de «financement-rachat» des Price: ainsi, une lettre du 31 août 1852 nous informe que William E. Price a rencontré Grant Forrest de Sault-au-Cochon (aujourd'hui Forestville) sur la Côte-Nord, pour la conclusion de la coupe d'automne. En effet, c'est à Grant Forrest que l'on doit l'établissement d'un moulin à scie à cet endroit en 1845, qui à la suite de certaines déconvenues, est cédé à Price en 1848-49; en échange de cette transaction, l'ancien propriétaire s'en voit confier la gérance⁵. Les activités forestières des Price sur la Côte-Nord seraient prospères; en avril 1850, de passage à Rimouski, W.E. Price indique à Lamontagne qu'il va y engager environ 30 hommes pour l'été au salaire de dix-neuf à vingt dollars, ainsi que deux débardeurs pour les chantiers de la Côte. Il ne doute pas que les «bons gages» qu'il leur offre soient en mesure de les y attirer. Finalement, les Price font un «transfert» de fourrage entre les deux rives, l'avoine des chevaux restant en surplus à Sault-au-Cochon devant être embarquée pour Cap-Chat.

En 1857, Théodore-Jean Lamontagne franchit un premier échelon décisif: il devient gérant de la compagnie à Cap-Chat. Apparemment, les concessions de Sainte-Anne-des-Monts incombent à sa juridiction. Curieusement, on ne retrouve aucune mention de l'établissement, ni des activités de Lamontagne dans les archives de la compagnie Price, d'après le dépouillement sommaire auquel nous avons procédé. Comme les opérations forestières se déroulent rondement, William E. Price les prie de voir à la préparation des billots de Sainte-Anne-des-Monts en vue de leur expédition à New-York le 20 juillet; quant au moulin de Cap-Chat, il doit patienter jusqu'à ce



Le banc de Cap-Chat, site des premières entreprises de Théodore-Jean Lamontagne (Tiré de : David Lonergan, *Anthologie de Blanche Lamontagne-Beauregard*).

qu'une barge soit disponible. D'autres extraits nous offrent des renseignements intéressants sur les exigences gouvernementales concernant les concessions forestières; en août 1857, l'agent Charles T. Dubé est blâmé par le département des Terres de la Couronne pour ne pas avoir indiqué précisément les quantités de bois coupé l'hiver précédent dans chacune des quatre concessions des rivières Sainte-Anne et Cap-Chat selon leur provenance. Théodore-Jean Lamontagne est incité à plus de minutie dans ses rapports et à réparer les bévues d'un fonctionnaire négligent.

Quoiqu'il ait bientôt l'occasion de démontrer son initiative à titre de gérant des Price à Cap-Chat, Théodore-Jean a d'autres projets en vue. En mars 1855, il est prévenu par Alfred Blais de Matane, avec la saisie des marchandises d'une goélette commandée par le capitaine Langlasde, du prochain renouvellement de ce procédé, au cas où il posséderait des effets dans la goélette. Est-ce à titre personnel ou commercial, la question est posée. Dans un rapport du surintendant des Pêcheries de 1859, on peut lire, parmi les noms des principaux marchands de pêche à la morue à Sainte-Anne-des-Monts, ceux des LeBoutillier, Lamontagne et Lesperance (sic)⁶.

La collaboration de Théodore-Jean avec la compagnie ne se dément pas, autant au cours de son engagement que plus tard. En 1864, un rapport de Pierre Fortin signale que Lamontagne a érigé, pour les Price, une passe-migratoire à saumon sous le moulin de Cap-Chat. Elle mesure 100 pieds de longueur par 12 de large et 7 de haut⁷. Les archives nous apprennent de plus que Lamontagne collabore, en 1867-68, à la construction d'une seconde passe-migratoire. Écoutons le successeur de Pierre Fortin, le commandant Théophile Têtu :

Pendant mon séjour au Cap Chatte (sic), je suis allé en compagnie de M. Lamontagne et de M. Roy, garde-pêche, visiter la passe migratoire établie en 1867 sous le moulin de

MM. Price, frères. L'écluse avait été endommagée et la passe-migratoire détruite par des incendies qui avaient exercé leurs ravages dans les bois environnants. M. Lamontagne me dit avoir écrit à M. Price à ce sujet, et, en effet, il reçut ce jour-là une réponse lui enjoignant de couper l'écluse du moulin, ce qui fait sur-le-champ⁸.

Théodore-Jean Lamontagne, fort de son expérience de gérance chez Price, décide de faire cavalier seul. C'est en 1858 qu'il établit un premier magasin-général à Sainte-Anne-des-Monts. Une fille vient de s'ajouter au noyau familial, Emma, née le 9 octobre précédent. En septembre 1858, la soeur de Théodore, Adèle, fait état de ses projets : à Rimouski, elle apprend d'Alexander Fraser, qu'il est résolu à «prendre commerce soit à Sainte-Anne ou au Cap-Chat». Qu'est-ce qui penche en faveur de Sainte-Anne-des-Monts contre Cap-Chat? Le degré de concurrence éventuellement, mais peut-être aussi, l'hermétisme du milieu et la difficulté de s'adapter à la population locale. Son mariage avec Angélique Roy a suscité des convoitises chez les jeunes filles et mères de l'endroit, où Théodore-Jean est particulièrement recherché. Comme le signale, dans un orthographe assez ardu, son ami F. Bélanger de Montmagny :

Êtes-vous en bonne intelligence avec l'aristocratie de votre pays assez pour vous égayer parfois. Les belles vous font-elles encore la moue + les mères sont-elles toujours jalouses. La censure est-elle toujours l'entretien favori des familles. c'est mon opinion pour ces dernières (sic), mais je suppose que les autres ont, enfin (sic) de compte, compris que c'est peine perdu (sic) pour elles de vous envier + de vous jalouse (sic) plus longtemps (sic).

Le bâtiment abritant le premier magasin-général Lamontagne (il en ouvre bientôt un second à Cap-Chat), dont on loue la qualité, a été acquis à

peu de frais. C'est ce qu'écrit Adèle à Théodore-Jean en janvier 1859; d'ailleurs, trois des quatre frères Lamontagne prospèrent dans leurs entreprises.

La même année, Théodore-Jean Lamontagne continue sur sa lancée, en effectuant ses premières acquisitions comme propriétaire foncier. L'ambitieux marchand et gaspésien d'adoption démarre en 1870 des exploitations dans la seigneurie de la Madeleine (au nom de son futur gendre Édouard Vachon), et en 1873 à Cap-Chat, suivies d'une entreprise de transformation du bois de fuseau à Petite-Rivière six ans plus tard. Au début des années 1880, il est le principal entrepreneur gaspésien à s'adonner à cette activité. Il exploite surtout du bouleau et possède de petites scieries dans tout le secteur Sainte-Anne-des-Monts-Cap-Chat⁹. Il est propriétaire de plusieurs chevaux, tant pour la ferme (on y cultive des pommes de terre, du blé, du foin et de l'avoine) que le chantier. On sait que Théodore-Jean s'implique dans la pêche à la morue à la fin des années 1850 : en effet, il échappe de peu au naufrage d'une goélette au Bic en novembre 1859 (il ne s'y est pas embarqué de justesse), où il encaisse la perte de la majeure partie de ses prises de morue, de saumon et de maquereau, tragédie dont il livre un récit pathétique. Il achète aussi du hareng du Labrador. L'aventure morutière ne démentit pas ses succès antérieurs, car Théodore-Jean rivalise rapidement avec les entrepreneurs les plus solidement établis, tels les Robin, Fruing, Collas, LeBoutillier et Fauvel, mentionne le commandant Napoléon Lavoie dans son rapport de 1872¹⁰. Théodore-Jean Lamontagne, qui est alors le commerçant de poisson le plus important de la région Sainte-Anne-des-Monts-Cap-Chat (particulièrement La Tourelle) ne s'implique pas ouvertement dans la très lucrative pêche au saumon, la rivière Sainte-Anne étant adjugée par bail à Henry Hogan de 1883 à 1902. Déjà, d'après le recensement de 1861, ses propriétés comprendraient 56 acres de terre, un capital d'affaires de 4 800 \$, pour une production an-

.....

nuelle de 1 250 quintaux de morue sèche, d'une valeur de 3 750 \$. Il aurait 4 hommes et 3 femmes à son emploi¹¹.

Sa notoriété est telle qu'à l'abolition du double mandat en 1874, le député de Gaspé et ministre des Pêcheries, Pierre Fortin, le délègue pour annoncer à ses électeurs, après sept ans de mandat, qu'il ne pourrait plus se présenter au fédéral. Incidemment, ce dernier lui fait toute confiance : en 1876, Théodore-Jean supervise des travaux publics et de voirie à Sainte-Anne-des-Monts, pour suppléer aux difficultés chroniques des pêcheurs, et s'implique dans des projets de colonisation. Il renouvelle en vain sa demande de secours en 1887, le député L.Z. Joncas l'avisant de l'échec de sa requête, même s'il considère que ce n'est que partie remise. D'ailleurs, contrairement à la croyance populaire, la pêche constituerait, à Sainte-Anne-des-Monts, une activité d'appoint à l'agriculture (et vice-et-versa). Comme l'affirme Ephrem à son père en octobre, *«la morue il s'en prend presque pas il y a pas beaucoup de pêcheurs, ils profitent du beau temps pour leur recolte (sic) qui est en général très bonne»*.

Les informations sur les opérations de Sainte-Anne-des-Monts, selon la correspondance de Théodore-Jean Lamontagne, sont disparates et ponctuelles. Seule une analyse systématique de sa comptabilité permettrait de compléter notre documentation. On retrouve néanmoins dans la correspondance des mentions de ses activités à cet endroit. Ainsi, dans une lettre à son frère Georges en 1882, Eugénie exprime bien les difficultés du commerce du bois en soulignant que Théodore *«a aussi beaucoup de fatigues de ce temps, occupé à faire du bois et c'est une besogne qui ne marche pas toujours comme sur des roulettes, je t'assure. Il faudrait de grands bénéfices pour compenser pour le trouble et la misère que cela lui cause»*. L'exploitation du bois n'est pas de tout repos : en mai 1883, Théodore-Jean Lamontagne accuse la perte de sa coupe par la crue des eaux. Quant aux opérations, on s'informe des progrès de la

drave et fait état de la réparation ou l'entretien des équipements.

L'établissement de Sainte-Anne-des-Monts est l'objet d'un vol en 1885. Pour ce qui est du magasin, on témoigne des mutations du personnel et adresse les commandes habituelles de marchandises. L'inventaire, diversifié, inclut des fils à rets, des lignes à morue, des clous, des fenêtres, du thé, du fil en fuseau, du papier à notes, des draps «italiens», de la cassonnade, des catéchismes, des livres d'histoire sainte et du Canada, etc. Les marchandises y sont acquises au troc (en particulier de morue) et au comptant, même si les gens de Sainte-Anne-des-Monts seraient, aux dires de Georges, peu assidus à régler leurs dettes. Cela explique que le commis du magasin adopte une politique consistant à réserver la farine de première qualité (qui se fait rare à l'instar du beurre) aux achats au comptant, et la «farine d'habitant» (seconde catégorie) pour le troc de la morue avec les pêcheurs. On profite de grands rassemblements comme les «quarante heures» pour obtenir un remboursement «accéléré» de la part des récalcitrants.

Mais Théodore-Jean ne restreint pas ses activités qu'à la Gaspésie; en plus de s'établir sur la Côte-Nord, il acquiert du bois à Trois-Rivières (... et en vend au Lac Saint-Jean!). Il affrète successivement des goélettes dont la nomenclature même suffit à nous étonner: l'«Estelle», le «P. Fortin», le «Frank», la «Marie Anne», la «Régina» et la «Burnley», à bord desquelles il transporte du bois, des marchandises et même du fer.

Un autre volet d'activités de Lamontagne consiste dans la traite des fourrures. Il en achète régulièrement : peaux d'ours, de caribou, de chevreuil, de loup, de castor et de martre. Comme nous l'avons observé pour les archives de la **Compagnie de la Bale d'Hudson**, les fourrures de la rive sud sont d'une valeur moindre qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord¹². Aussi Eugénie Lamontagne avise-t-elle son

père le 15 mai 1888 que son mari, le magistrat A.A. Hudon de Chicoutimi, en route pour le Lac-Saint-Jean,

... a pris avec lui les 8 peaux de martres que vous nous avez envoyées, mais il craint ne pas les vendre à très bon prix car la martre du sud, parait-il, a peu de vente (sic), du moins, par ici.

Les activités commerciales de Théodore-Jean Lamontagne sont donc, à leur apogée, très variées. En complément, il se fait élire maire de Sainte-Anne-des-Monts en 1878. À ces entreprises, nous devons en ajouter une autre, qui relève d'un cas particulier, l'établissement des Escoumins qui est une des activités de Théodore-Jean Lamontagne sur laquelle nous avons plus de renseignements.

L'établissement des Escoumins

Sur la Côte-Nord autant qu'en Gaspésie, Théodore-Jean Lamontagne met à profit son expérience chez Price. C'est à son emploi qu'il s'intéresse aux possibilités de l'industrie forestière nord-côtière. On retrouve dans la correspondance Lamontagne, un rapport d'exploration des environs des Escoumins signé par l'arpenteur P.H. Dumais le 23 août 1873. Constamment aux aguets, le fin entrepreneur qu'est Théodore Lamontagne fait fructifier ses investissements et ses profits. Le 16 novembre 1877, il se porte acquéreur à Québec, de la propriété de John Ross et Eugène Chinic, sans doute mandataires du failli John-Edmund Barry, un ancien gérant des Price à Rivière-du-Loup, comprenant deux moulins à scie aux Escoumins et Sault-au-Mouton, ainsi que leurs dépendances, au coût de 20 000 \$. Parmi l'équipement inclus dans ces installations, relevons, d'après l'inventaire, une ferme, des traîneaux, charettes, carrioles, harnais, scies, barges, canots et un yacht; dans les bâtiments de Sault-au-Mouton, un magasin, une forge, un moulin à farine, une étable et même une école. Théodore-Jean Lamontagne acquiert du même coup les réserves forestières

des rivières Bergeronnes et Sault-au-Mouton.

Angélique et Théodore-Jean, dont l'union donne naissance à une abondante progéniture de dix-neuf enfants, parmi lesquels trois décèdent en bas-âge, en ont déjà 15 en 1877. C'est justement Édouard Vachon, qui épouse en 1874 l'une des filles, Emma, qui se voit confier la gérance de l'établissement des Escoumins. Conjointement à ses occupations, ce dernier suit les traces de son beau-père et se fait élire maire de 1879 à 1884. Un des fils Lamontagne, Émile, à la suite de la faillite en février 1887 de son magasin-général de Sturgeon Falls en Ontario, qu'il a fondé en 1883 avec son associé Horace Michaud¹³, est rescapé par son père (à la demande d'Émile, qui envisage d'abord de s'installer dans l'Ouest canadien) qui lui offre en avril 1887 d'être commis au magasin des Escoumins. Ils s'y installent en compagnie de sa femme Amanda Lévesque de l'Isle-Verte, de quatorze ans plus âgée. Les faibles aptitudes d'Émile Lamontagne pour les affaires sont compensées par la forte personnalité de son épouse. Selon David Lonergan: «*quand la situation l'exigeait, elle n'avait pas peur d'imposer son autorité et ses avis à son mari*»¹⁴. Édouard Vachon, gérant des Escoumins, abandonne sa fonction en 1884, au profit du capitaine John Topping, suivi d'Émile en 1893¹⁵. Lissons Eugénie, qui, de Chicoutimi, affirme à son père le 15 mai 1888 :

Nous avons appris avec beaucoup de chagrin, cher Papa, les tristes circonstances où se trouve cette pauvre Emma, après avoir eu déjà tant d'épreuves et de contrariétés, depuis quelques années. Ce pauvre Vachon fait donc pitié et je me demande s'il pourra jamais se résigner au triste sort qu'il s'est attiré. C'est affreux d'y penser. Qu'est-ce que c'est que de le subir? Si encore, cela avait les bons résultats de le rendre plus prudent et un peu plus religieux, ça ne serait qu'à mi-mal. Espérons le toujours.

«*Qu'elle est à plaindre!*», ajoute-t-elle dans une lettre du 25 juin suivant.

Les revers financiers d'Édouard Vachon sont tels, qu'en 1888, le couple doit prendre un médecin en pension. Selon la rumeur publique, il doit quitter Vancouver (où il s'est établi en 1887 sur la recommandation du sénateur Pierre Fortin et du député L. Z. Joncas), car il serait dans l'incapacité de payer



Angélique Roy en 1885
(Fonds Théodore-Jean Lamontagne, Centre d'archives de la Gaspésie).

ses employés. L'année suivante, il purge une peine de prison pour non paiement de ses dettes...

La situation n'est guère plus reluisante aux Escoumins, où, dès 1882, des démarches sont entreprises pour céder l'établissement qui éprouve des difficultés à écouler sa production. Le 26 juin 1884, une lettre de S. W. Mollony de Londres en Angleterre, indique qu'on fait miroiter la présence de minerai de fer sur la terre d'un fermier pour favoriser la vente des installations. Ces espoirs demeurent sans lendemain, tout comme l'intention de Price de s'en porter acquéreur en 1886.

Aussi les Lamontagne remettent-ils la selle à l'étrier (il s'agit peut-être d'une crise momentanée). Car, même

en période de difficultés économiques, les possibilités forestières restent immenses, comme en font foi deux rapports d'exploration de 1885 et 1886, certains secteurs de la rivière des Petits-Escoumins n'ayant pas été exploités depuis 25 ans. Leur capacité varie entre 125 000 et 200 000 billots. Les perspectives sont encore encourageantes.

Il faut attendre dix ans après l'achat du moulin en 1877 pour que les renseignements sur les activités du moulin et du magasin-général des Escoumins soient substantiels dans la correspondance des Lamontagne. Il est plausible que des documents n'aient pas été conservés car, la correspondance personnelle ou même commerciale ne vise qu'à une conservation éphémère et non à la diffusion¹⁶.

La documentation disponible depuis 1887 (alors que le capitaine Topping est gérant) nous permet de glaner des renseignements essentiels sur les activités de l'établissement des Escoumins. On y annonce l'ouverture annuelle du moulin (lequel est en opération depuis 1845, sous des propriétaires successifs)¹⁷, comme le fait Émile le 8 juin 1887 :

Nous achevons de clairer le bois du naufrage le moulin sera prêt à marché (sic) la semaine prochaine. La drave ne va pas très vite, nos hommes sont partis + ils doivent en monter une demain si le temps est favorable. (...) Nous pensons que nous aurons à charger de nos mardriers la semaine prochaine, c'est (sic) beau de voir comme ça va bien à bord, nous fournissons à peine.

Des difficultés d'approvisionnement sont aussi étayées par la correspondance d'Émile à Théodore. Aussi, une dizaine de jours plus tard, le commis signate-t-il que

Le moulin est en marche depuis 8 jours (...) ça va bien mais Les Billots vont nous manquer (sic) nous en

avons que pour une journée au plus pour [ramasser] le reste qu'il y avait à l'Ecluse d'en haut. Nous attendons des raftes (sic) demain matin si le vent n'est pas contraire. Je vous dirai bien franchement que ça coûterais (sic) un peu moins cher d'avoir le challan (sic) tout prêt pour le raftage que des chaloupes, sans conter (sic) que nous aurions du bois d'avance.

Le 20 juin 1887, Émile fait état d'une missive que son père lui a adressée six jours plus tôt quant «aux affaires de bois». Les choses ne semblent guère s'améliorer. En effet, précise-t-il, «ca n'a pas été (sic) comme nous l'aurions voulu, surtout le raftage, tant qu'au moulin il a fait son devoir, car nous voila arrêté d'a midi (sic) + pas de signes de raftes (sic)». Un mois plus tard, Émile

Celui-ci n'est pas à l'abri des déficiences de toutes sortes, comme cette «scie [qui] a été massacrée + brisée en pièce (sic)». ou... le gel qui l'empêche parfois de fonctionner! Puisqu'il ne se fait pas de chantier, Émile peut noter, en décembre, que «les affaires sont tranquilles ici, si ce n'est qu'un peu de bois de corde qui se fait le long de la côte», alors qu'au moulin, les ouvriers commencent à contester les conditions salariales du contremaître, et qu'Émile prévoit un déficit sur les opérations de l'année suivante.

La situation du chantier s'améliore en 1888, car en juin, Émile, signale à Théodore que «le sciage va assez bien, seulement que nous avons été retardés par le radoub (...) qui aurait pu être arrangé ce printemps, sans beaucoup de frais ainsi que la dalle, tout cela

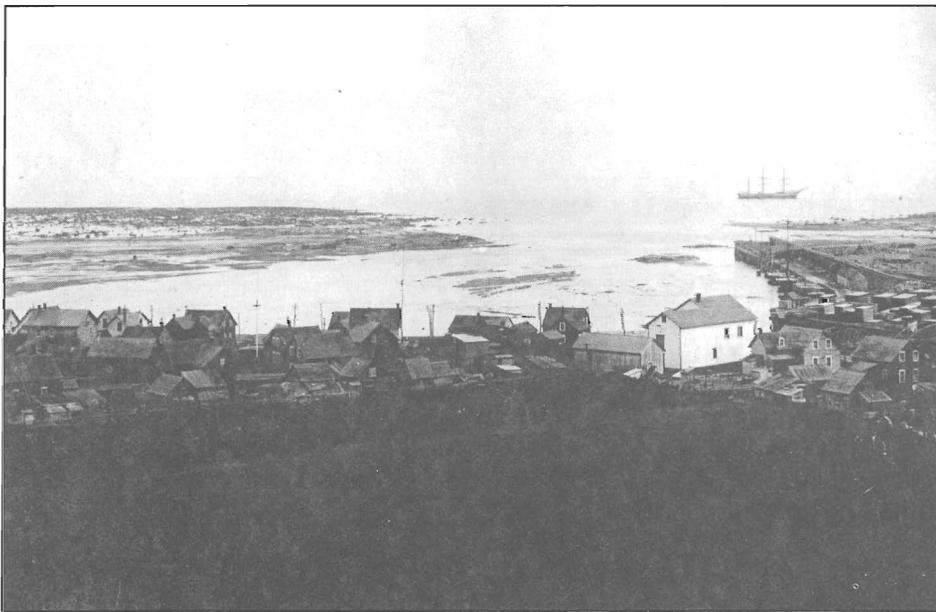
un jour positif au moins jusqu'en 1890.

Les profits du magasin des Escoumins sont tout aussi moyens. À plusieurs reprises depuis 1887, on y remarque un éventail des marchandises insuffisant, particulièrement les plus fraîches. Émile, qui doit justifier la rentabilité de son établissement, est optimiste: «Je vous assure que ça vend. C'est sans relâche», dit-il. Au crédit d'Émile, concédons que le magasin présente toutes les apparences d'une saine administration, comme il en fait la démonstration à son père le 19 décembre 1887:

[Le] Magasin est bien trimé, tout est dans les tablettes pour que tout soit à la vu (sic), plusieurs m'ont demandés (sic) si c'était un stock nouveau que nous avions eu tant que tout était bien arranger (sic). Je fais bien attention que personne sendette (sic) + Mr Topping aussi - Car nous fesons (sic) une revue de nos livres à toutes les semaines.

En plus de se déplacer souvent à Québec pour ses affaires (d'où il approvisionne ses magasins) et d'envisager de se rendre à l'exposition de Boston en 1883 - ou d'y visiter son fils Ephrem en 1890-, Théodore-Jean va régulièrement aux Escoumins, vérifier l'état de son entreprise. D'autres parents aussi y traversent, comme cette tante Rébecca qui, en 1881, ne reculant devant aucun sacrifice, «est allée passer l'hiver aux Escoumins avec Emma».

Le caractère familial de l'entreprise des Escoumins va engendrer de la confusion au département des Affaires indiennes. En 1880, lorsque l'agent de Betsiamites, Louis-F. Boucher, suggère la formation d'une réserve aux Escoumins pour les 50 Montagnais de l'endroit, il commet un impair en attribuant la propriété du terrain de 97 acres (39,25 hectares) à Édouard Vachon. La méprise est compréhensible, compte tenu de l'absence du véritable propriétaire. Néanmoins, les négociations pour l'achat du terrain que les Montagnais occuperaient «depuis



Le village et le havre des Escoumins au début du siècle (Société historique de la Côte-Nord, Coll. Histoire régionale).

avoue à son frère Georges, qu'«ici les affaires vont bien mal, nous sommes dans une vraie sad locke (sic), nos Billots se rendent ici avec beaucoup de difficulté». En octobre, Émile apprend de son père, l'annulation du chantier d'hiver. Le contremaître du chantier, Joseph Fortin, est de cet avis, croyant la saison trop avancée. Le moulin, selon Émile, «scie à merveille, seulement que les dogs, font défauts (sic)».

aurait coûté bien moins cher», en pointant du doigt la négligence et les écarts de conduite d'un employé, dont il a cru pouvoir se passer, mais en vain, de 1887 à ... 1896! Après qu'en juillet 1886, un feu de forêt se soit déclaré, des violations sont signalées sur le territoire de coupe de l'entreprise. Un certain M. McLaren est chargé de trancher la véracité de ces allégations¹⁸. Les activités du moulin se déroulent sous

plus de 30 ans», traînent en longueur. Il ne fait l'objet d'un arpentage qu'en 1882, et les difficultés s'accroissent; bien que consentant, en principe, à le vendre, Théodore-Jean Lamontagne multiplie les exigences (certainement dues à des difficultés financières) et l'examen des titres de propriété s'éternise. Ce n'est que douze ans après l'ouverture des négociations, le 23 juillet 1892, à Québec, que le département des Affaires indiennes procède à l'achat du terrain et de ses dépendances, au coût de 162,75 \$¹⁹. Cette vente n'handicape pas la poursuite des opérations forestières aux Escoumins, considérant l'exiguïté de la réserve. Les Lamontagne y exercent «un commerce de bois considérable»²⁰, des billots étant expédiés jusqu'en France. (À suivre dans le prochain numéro).

Notes

1. Françoise Van Roey-Roux, **La littérature intime du Québec**, Montréal, Boréal, 1983, p. 7-8. Robert Blondin, en collaboration avec Gilles Lamontagne, **Chers nous autres. Un siècle de correspondance québécoise**, Montréal-Nord, VLB éd., 1978, 2 v. Une copie informatisée de certaines transcriptions du fonds Lamontagne a été déposée aux Archives de l'Université de Québec à Rimouski par l'auteur de cet article.
2. Les renseignements sur la généalogie de la famille Lamontagne sont tirés de : **Répertoire des naissances, mariages et décès 1800-1880**. M.R.C Denis-Rivierin, Sainte-Anne-des-Monts, Éd. de la Société d'histoire et d'archéologie des Monts, 1991, v. 5, p. 233-236, de : David Lonergan. **Anthologie de Blanche Lamontagne-Beauregard**, Montréal, Guérin, 1989 et du **Recensement fédéral de 1901**, T-6522.
3. Louise Dechêne. «Les entreprises de William Price (1810-1850). Scieries et chantiers», **Saguenayensia**, vol. 12, no 4 (juillet-août 1970) : 82. Jean-Charles Fortin et al, **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 158 et 282-292. Jules Bélanger et al., **Histoire de la Gaspésie**, Montréal, Boréal Express/Institut québécois de recherche sur la culture, 1981, p. 189 et 374. Richard Dubé, «L'est du Québec au 19^e siècle», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, VI, 1 (janvier-avril 1979) : 27. Alain Laberge, dir., **Histoire de la Côte-du-Sud**, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 119 et 243. Camil Girard et Normand Perron, **Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean**, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p. 199.
4. Camil Girard et Normand Perron, **op.cit.**, p. 202. ANQ. Fonds de la Compagnie Price. M.188/12. W.E. Price à William Price, 3 mai 1854.
5. «Des Price à l'Anglo : les origines de Forestville», **Revue d'histoire de la Côte-Nord**, 13 (novembre 1990) : 13. L'expression «financement-rachat» est de nous, mais est significative. L'usage de nommer gérant l'ancien propriétaire des scieries achetées par les
6. **JALC 1860**. «Report of the Superintendent of Fisheries of Lower Canada, 1859».
7. **JALC 1865**. «Annual Report of Pierre Fortin, Stipendiary Magistrate..., 1864».
8. **DSC 1869**. «Rapport de Théophile Têtu, Écr..., 1868». Voir aussi : **DSC 1870**. «Rapport de N. Lavoie, Écuier..., 1869».
9. Jules Bélanger et al., **op.cit.**, p. 360. **DSC 1875**. «Rapport de N. Lavoie, Écr..., 1874». **DSQ 1874**. «Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, 1873».
10. **DSC 1873**. «Rapport de N. Lavoie, Écr..., 1872».
11. **DSQ 1884-1903**. «Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne». Jules Bélanger et al., **op. cit.**, p. 395. **Recensement fédéral de 1861**. C-1280.
12. Voir au sujet de la qualité des fourrures de la rive sud à la fin du XIX^e siècle : Jean-Pierre Bélanger. «La Gaspésie et la Cie de la Baie d'Hudson 1834-1910». **Gaspésie**, XXXI, 3 (123) (septembre 1993) : 28-39.
13. René Bélanger, **Les Escoumins**, Chicoutimi, Publications de la Société historique du Saguenay, 1946, p. 32-34 et 51. Émile et Horace Michaud établissent leur magasin de Sturgeon Falls en mai 1883; le frère aîné d'Émile, Gustave, qui avait peu de goût pour les études, qu'il abandonne en 1871 à sa deuxième année de collège, les rejoint en octobre. En 1888, il envisage en vain d'ouvrir un restaurant en Colombie-Britannique, avant d'y aller bûcher un an plus tard, «avec ce fameux Vachon», «ce misérable sans coeur»- selon ses propres termes-, séjour au cours duquel il contracte une blessure à la main gauche, dont il perd l'usage pendant un an.
14. David Lonergan, **op. cit.**, p. 24.
15. Le fils de John Topping, Henry, assiste régulièrement Émile au magasin, malgré les réticences de ce dernier. René Bélanger, **op. cit.**, p. 34-35. Raymond Boyer, Réjeanne Delarosbil et Réal Doyle, **Répertoire des mariages Haute-Côte-Nord 1668-1992**, Québec, Société de Généalogie de Québec, 1993.
16. Françoise Van Roey-Roux, **op. cit.**, p. 193.
17. Selon Normand Perron, il s'agirait de l'exploitation forestière la plus régulière de la Haute-Côte-Nord de 1845 à 1920. Normand Perron. «Le peuplement agro-forestier 1820-1945». [Version préliminaire d'un chapitre de l'**Histoire de la Côte-Nord**], Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 26.
18. La correspondance ne dit pas si ces plaintes étaient fondées.
19. **DSC 1881**. «Rapport de l'agent L.F. Boucher, 1880». **DSC 1882**. «Rapport de l'agent L.F. Boucher, 1881». (Reproduit dans la **Revue d'histoire de la Côte-Nord**, 14 (mai 1991), p. 25-29). **ANC. Fonds RG 10. (Archives du ministère des Affaires indiennes et du Nord)**. T-9941, vol. 1851. «Surrender sale by Theo. Jean Lamontagne to Her Majesty, 23rd July, 1892». José Mailhot. «La marginalisation des Montagnais (1830-1950)». [Version préliminaire d'un chapitre de l'**Histoire de la Côte-Nord**]. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 42. Maurice Ratelle. **Contexte historique de localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours**, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, p. 283.
20. **Le Canadien**, 23 octobre 1887. Cité par René Bélanger, **op. cit.**, p. 33.